

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 3 décembre 2019

### **Programme d'aide financière en cas de catastrophe pour les résidents touchés par l'ouragan Dorian**

Le gouvernement provincial a lancé un Programme d'aide financière en cas de catastrophe pour aider les personnes, les petites entreprises, les organismes sans but lucratif et les municipalités qui ont subi des dommages matériels lors de l'ouragan Dorian les 7 et 8 septembre. Le programme aidera seulement à rembourser le coût de base de produits de première nécessité.

Le programme ne remplace pas les assurances donc les résidents devraient tout d'abord communiquer avec leur compagnie d'assurance pour déterminer si les dommages sont déjà couverts. En cas de questions litigieuses avec leur assureur, les résidents peuvent communiquer avec le Bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances au 1-888-283-5111.

Les résidents qui ont subi des dommages non couverts par une police d'assurance devraient communiquer avec l'équipe de rétablissement de l'Organisation des mesures d'urgence du ministère de la Sécurité publique, qui pourra évaluer leur admissibilité. Ils sont priés de signaler les dommages en se rendant sur le site Web du gouvernement provincial (gnb.ca) ou en composant le 1-888-298-8555. Après s'être inscrits, les résidents recevront une trousse de demande d'aide financière par la poste. Les trousse sont disponibles en ligne, mais les résidents doivent tout de même s'inscrire. Les propriétaires fonciers, les petites entreprises et les organismes sans but lucratif doivent soumettre leur demande au plus tard le 26 février 2020. Ils sont invités à composer le 1-888-553-8558 s'ils ont des questions.

-30-

#### **Pour plus de renseignements :**

Yves M. Leger, Directeur général / Greffier

Courriel : [yves.leger@beaubassinest.ca](mailto:yves.leger@beaubassinest.ca)

Internet : [beaubassin.ca](http://beaubassin.ca) Facebook : [@Beaubassinest](https://www.facebook.com/Beaubassinest)